

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SUR UN NIVEAU DE SOUS-SOL SEMI ENTERRE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC MARIGNAN RESIDENCES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Métivier Fabien, Directeur Produit

RCS / SIRET

4 1 9 7 5 0 2 5 2 0 0 0 3 5

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17) d)	Dispositifs de captage des eaux souterraines en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils, lorsque la capacité totale est supérieure ou égale à 8 m ³ /heure.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier de type R+4+Attique comprenant 120 logements sur 1 niveau de sous-sol semi-enterré à usage de parking.

La superficie du terrain est de l'ordre de 4 643m², l'emprise au sol du bâtiment est 2 232m² et la superficie du sous-sol est d'environ 1 853 m².

L'étude hydrologique a montré la nécessité de mettre en place un dispositif de rabattement de nappe en phase chantier afin de réaliser les places de parking imposées par le PLU de la commune de Savigny-le-Temple.

Le projet se situe dans une zone de répartition des eaux (ZRE) pour la nappe du Champigny jusqu'au Terrain Naturel. En phase chantier, le débit d'exhaure provisoire attendu dépassera les 8 m³/h en cas de période de hautes eaux annuelles et de hautes eaux annuelles exceptionnelles. Ainsi, le projet est soumis à examen cas par cas vis à vis de la catégorie 17) d).

Afin de rabattre la nappe, il est prévu de réaliser un dispositif de type pointes filtrantes. Les eaux d'exhaure seront renvoyées aux réseaux d'assainissement après décantation et accord du concessionnaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire un ensemble immobilier de type R+4+Attique comprenant 120 logements sur 1 niveau de sous-sol semi-enterré à usage de parking, dont l'emprise au sol est d'environ 1 853 m².

En phase chantier, le projet sera uniquement impacté par la remontée de la nappe lors des hautes eaux annuelles et des hautes eaux annuelles exceptionnelles. Un rabattement de nappe sera donc nécessaire et sera réalisé grâce à un dispositif de type pointes filtrantes .

Le projet se situe dans une zone de répartition des eaux pour la nappe de Champigny. Ainsi, il est soumis à examen cas par cas et à autorisation temporaire vis à vis de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature IOTA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain est actuellement en friche urbaine. Il n'y a aucun bâtiment à démolir sur la parcelle. Une dalle béton est uniquement présente en partie Ouest du site.

En phase travaux, la réalisation de la fouille pour le niveau de sous-sol (parking) et les fondations du bâtiment nécessitera la mise en œuvre d'un dispositif de rabattement temporaire afin de réaliser les infrastructures hors eau. Lors d'une période de hautes eaux annuelles ou de hautes annuelles exceptionnelles, un dispositif de type pointes filtrantes permettra de rabattre temporairement le niveau de la nappe. Les eaux d'exhaure seront renvoyées aux réseaux d'assainissement après décantation et accord du concessionnaire.

Par ailleurs, aucun rabattement de nappe n'est nécessaire en période normale de Basses Eaux de la nappe.

Un bâtiment de type R+4+Attique sera construit avec un aménagement des espaces verts et un parking privé (non ouvert au public).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment accueillera une résidence de 120 logements en accession libre à la propriété.

Le sous sol dont l'emprise est d'environ 1 853 m² sera composé de 88 places de stationnement privées (non ouvert au public).

Les extérieures seront composés d'un parking de 90 places de stationnement privées (non ouvert au public) et de 600 m² d'espaces verts.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt de permis de construire

-Le projet est soumis à autorisation temporaire au titre de la rubrique 1.3.1.0 et à déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 selon la nomenclature des IOTA. Un dossier Loi sur l'eau sera déposé auprès des services de la Police de l'eau de Seine et Marne pour instruction après retour de l'examen cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	4 643 m ²
Emprise au sol du bâtiment	2 232 m ²
Emprise du sous-sol	1 853 m ²
Espaces verts	600 m ²
Surface habitable	6 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier du Miroir d'Eau, Lot D,
Savigny-le-Temple (77176)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 3 6' 0 4 " 0 Lat. 0 2° 3 3' 5 0 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 située à 500m (Forêt de Rougeau)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone montagneuse
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Savigny - le - Temple n'est pas concernée par un APB
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas située sur le territoire d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'un parc national
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à un Plan de Prévention du Bruit (PPB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se situe à 1,5 km au sud, il s'agit du château de Nandy .
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de zone humide a été réalisé sur site le 07/04/2021 et à conclu à l'absence d'une zone humide. Par ailleurs, aucune enveloppe d'alerte de zone humide ne se situe dans l'emprise du rayon d'action du rabattement de nappe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain et un PPRN retrait et gonflements des sols argileux. Ce risque a été pris en compte par le bureau de géotechnique. PPRT Installations industrielles et canalisation de matière dangereuse . Les sites industrielles les plus proches se situent à plus de 800 m, soit en dehors du rayon d'action du rabattement de nappe estimé à 130 m . Les réseaux de matières dangereuses éventuels seront repérés grâce aux DICT et si besoin des investigations complémentaires. Prescrit pour PPRN et approuvé pour PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site BASOL ou BASIAS. Le site BASOL le plus proche est situé à plus de 4,6 km. D'après la base de données BASIAS, aucun site BASIAS ne se situe dans le rayon d'action du rabattement de nappe (estimé à 130 m).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet situe dans l'emprise de la zone de répartition des eaux de Champigny. En période de hautes eaux et hautes eaux exceptionnelles de la nappe, le débit d'exhaure induit par le rabattement de nappe temporaire sera compris entre 10 et 20 m3/h. Aucun rabattement de nappe ne sera nécessaire en période d'étiage de la nappe. Par ailleurs le pompage n'est que provisoire lors de la phase de travaux (4 mois environ).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'un périmètre de protection de captage. Les périmètres de protection les plus proches sont situés à 3,7 km au Sud du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est "Rives de la Seine" situé à 2km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches se situent à plus de 10 km, il s'agit des marais des basses vallée de la Juine et de l'Essonne ainsi que des marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2km du site inscrit Rives de la Seines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des prélèvements d'eau dans la nappe superficielles des colluvions en lien avec la nappe de l'Oligocène. Il s'agit d'un rabattement de nappe provisoire le temps de réaliser les fondations et le niveau de sous-sol semi-enterré. En période d'étiage, aucun prélèvement ne sera nécessaire. En cas de Hautes annuelles, le débit d'exhaure sera de 10 m3/h, soit environ 30 000 m3 pour 4 mois de travaux. En cas de hautes eaux exceptionnelles le débit pourra passer à 20 m3/h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rabattement de la nappe sera provisoire et localisé au droit du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres issues du terrassement seront évacuées vers des filières de traitement et/ou de stockage adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous - sol lors des travaux ni lors de l'exploitation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le terrain est en état de friche urbaine. Ce dernier se compose en partie Ouest d'une dalle en béton et en partie Est d'une zone remblayée faiblement végétalisée. D'après le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le projet ne se situe pas dans un corridor écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un contexte urbain. La zone Natura 2000 la plus proche se situe à plus de 10 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une friche urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Savigny-le-Temple est concernée par un risque industriel approuvé. Cependant, les usines (UGAP Union groupe achat public et Euratos) se situent à plus de 700 m du projet, soit au delà du rayon d'action du rabattement de nappe estimé à 130 m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque mouvements de terrains et un risque retrait gonflements des sols argileux. Ces risques sont pris en compte dans les études géotechniques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures seront prises sur le chantier afin d'éviter les pollutions accidentelles de la nappe. La zone de chantier sera protégée et toutes les mesures seront prises pour se prémunir des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules de chantier engendreront un trafic temporaire uniquement en phase chantier. En phase d'exploitation, les habitants de la résidence engendreront également du trafic. Le projet étant situé en zone urbaine, ce dernier n'engendrera pas nuisances supplémentaires liés au déplacement des résidents.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit durant la phase chantier, uniquement en période diurne. Toutes les dispositions seront prises pour limiter les nuisances et respecter la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de son usage (logements), le projet ne génère pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet pourra être source de vibrations mais uniquement de manière temporaire.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui, éclairages dues aux logements</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, afin de limiter l'émission de poussière et autre rejet dans l'air, les zones de stockage seront couvertes et les bacs de stockage fermés.</p> <p>De plus, un arrosage des pistes de chantier pourra être réalisé pour éviter l'émanation de poussières en période très sèche.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux issues du rabattement de la nappe seront rejetés aux réseaux d'assainissement après décantation et accord du concessionnaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation le projet engendrera des effluents de types eaux usées et eaux pluviales. Les bâtiments seront rattachés au réseau d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets produits seront gérés par l'entreprise de construction conformément aux normes en vigueur.</p> <p>En phase d'exploitation, les habitants généreront des ordures ménagères.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance entre le site et les bâtiments remarquables, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel ou paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un contexte urbain et le terrain est actuellement clôturé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à la construction de nouveaux logements. Les nuisances sonores et le rabattement de la nappe dûs au chantier seront limités dans le temps.

Toutes les mesures de prévention seront prises sur le chantier afin d'éviter les pollutions accidentelles de la nappe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale, compte tenu du fait que :

- Toutes les mesures seront prises en phase chantier pour éviter les risques sanitaires et environnementaux;
- En phase chantier, le projet induira de manière temporaire du rabattement de nappe pour la réalisation du niveau de sous-sol du bâtiment, ainsi que de légères nuisances sonores et vibration uniquement pendant la phase travaux.
- En phase d'exploitation, aucun prélèvement de nappe ne sera réalisé. Etant situé en contexte urbain, l'immeuble de logements ne générera pas de nuisances ou vibrations supplémentaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Levallois-Perret

le,

11/06/2021

Signature

SNC MARIGNAN RESIDENCES

4, place du 8 mai 1945

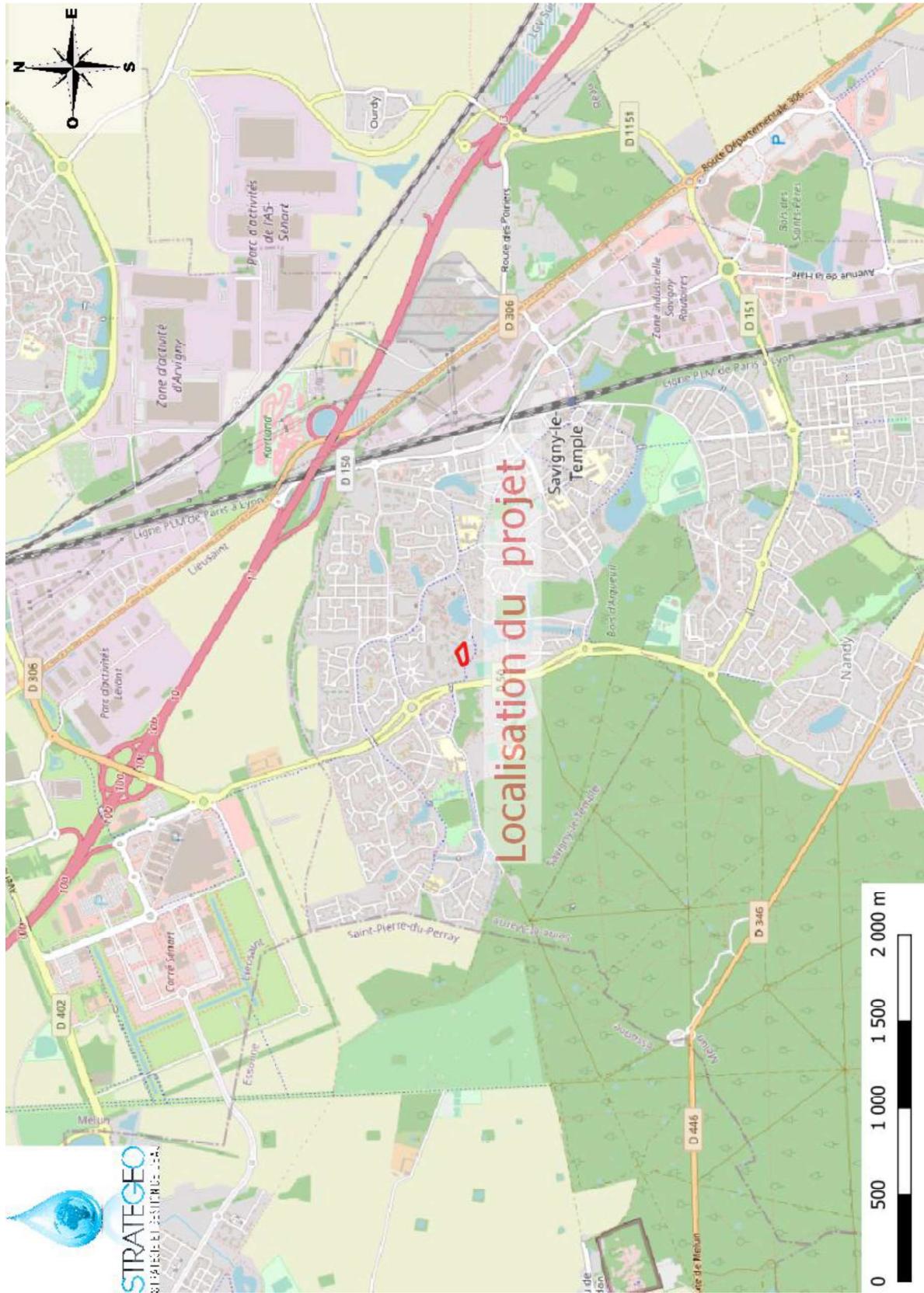
92532 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

Tel : 01 49 64 15 15

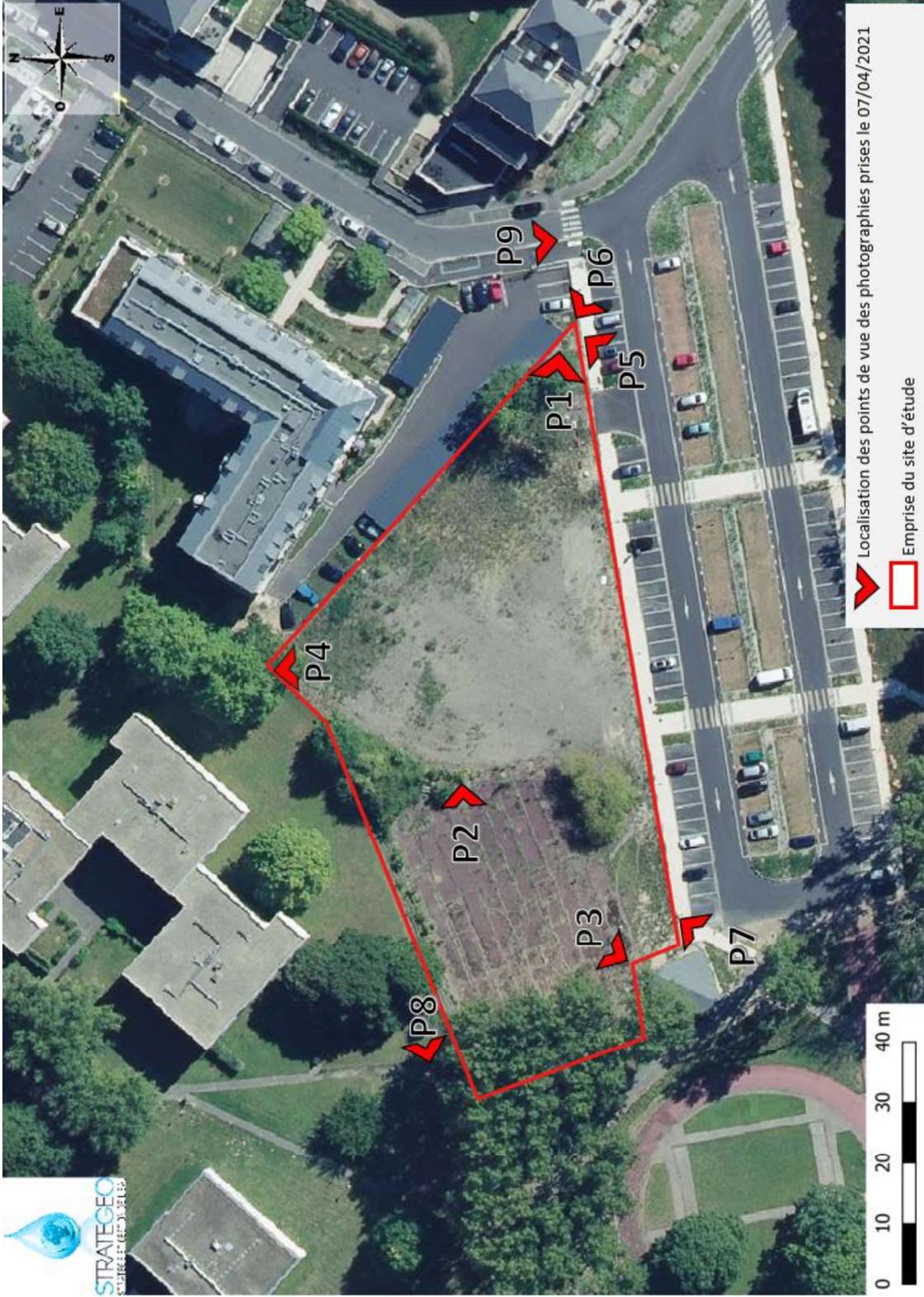
SNC au capital de 38 125EUR

SIREN 419 750 252 RCS Nanterre

8.2 PLAN SITUATION 1/25000 IGN



8.3 PHOTOGRAPHIES DATEES ET LOCALISEES





P1



P2



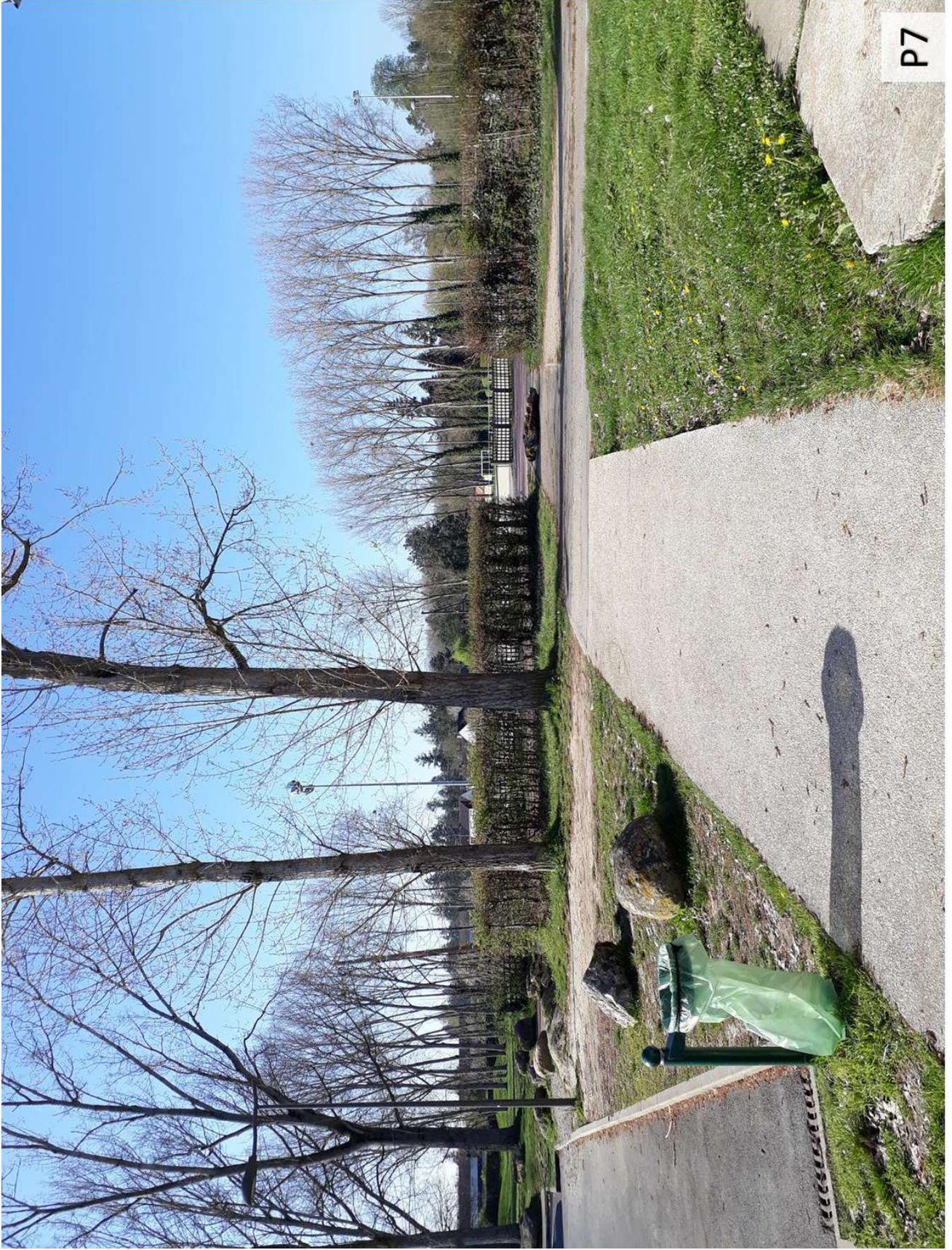


P4



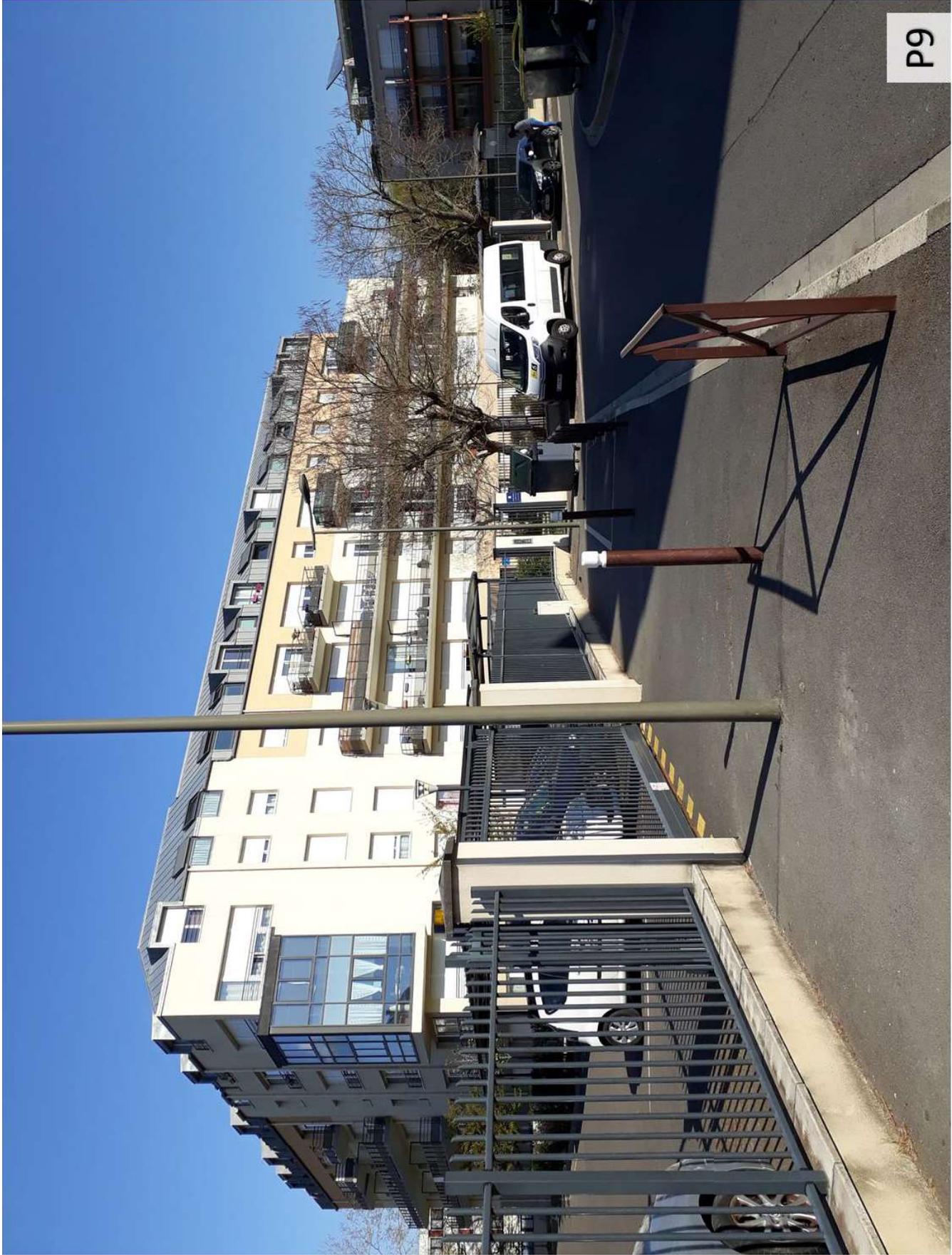
P5





P7





Plan de coupe du projet



Plan du sous-sol



Plan du parking semi-enterré

Echelle : 1 : 500 ème Date : 10.06.2021

BLM
A26

20-MAR-SLT-3003

8.5 PLANS DES ABORDS DU PROJET



8.6 PLAN NATURA 2000

